



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'OZON

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

LUNDI 25 JANVIER 2021

Nombre de conseillers : 30

- Présent(e)s : 27

- Pouvoirs : 3

- Excusé(e)s : -

- Absent(e)s non excusé(e)s : -

L'an deux mil vingt et un, le 25 janvier, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon, dûment convoqué le 15 janvier, s'est réuni en session ordinaire à 19h00 à la Salle Louise Labé à SAINT SYMPHORIEN D'OZON, sous la présidence de Monsieur le Président, Pierre BALLELIO.

Secrétaire : Mme Sylvie CARRE

Présent(e)s :

Mmes et MM, Raymond DURAND, Nicolas VARIGNY, Maryse MERARD, Cécile SUBRA, Valérie ALLAGNAT (Chaponnay), Jean-Philippe CHONE, Patrice BERTRAND, Sophie BIBOLLET-JUSTE (Communay), Timotéo ABELLAN, Sandra BULLION (Marennnes), Pierre BALLELIO, Sylvie CARRE, Lilian CARRAS, Mireille SIMIAN, Pascale LUCARELLI, Arnaud DELEU, René MARTINEZ (St Symphorien d'Ozon), Mireille BONNEFOY, Philippe BULINGE, Christophe TEZENAS DU MONTCEL, (Sérézin du Rhône), Michel BOULUD, Marie-Laure SALAMONE (Simandres), Mattia SCOTTI, Béatrice CROISILE, Marie-Thérèse RIVIERE-PROST, Patrice LAVERLOCHERE, Justine BONNARD (Ternay)

Pouvoirs :

Mme Martine JAMES (Communay) a donné pouvoir à Mme Valérie ALLAGNAT (Chaponnay)

Mme Chrystelle REMY a donné pouvoir à M. Jean-Philippe CHONE (Communay)

M. Roberto POLONI a donné pouvoir à Mme Béatrice CROISILE (Ternay)

Excusé(e)s :

/

Absent non excusé :

/

RAPPORT 1 : Désignation d'un conseiller communautaire au sein de l'assemblée de la CCPO

Rapporteur : Monsieur Pierre BALLELIO, Président

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- **PREND ACTE** de la démission de Madame Sylvie ALBANI de l'assemblée communautaire ;
- **DESIGNE** Madame Sophie BIBOLLET-JUSTE conseillère communautaire de l'assemblée de la Communauté de communes du Pays de l'Ozon.

RAPPORT 2 : Modification de la commission Permanente Intercommunale, « Communication, événementiel, tourisme » – Modification de la délibération n°2020-106 du 14 septembre 2020

Rapporteur : Monsieur Pierre BALLELIO, Président

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **REMPLECE** au sein de la commission « Communication, événementiel, tourisme » Madame Sylvie ALBANI par Madame Sophie BIBOLLET-JUSTE ;
- **DIT** que cette commission est désormais composée des membres suivants :

CHAPONNAY	COMMUNAY	MARENNES	St SYMPHORIEN D'OZON
Maryse MERARD	Sophie BIBOLLET-JUSTE	Gérald COSTE	Valérie SPYCKERELLE
Carole DREVON	Emily JAMES	Bruno FURNION	Geneviève GLEYNAT

SEREZIN DU RHONE	SIMANDRES	TERNAY
Gaël CHEVAILLER	Karine MICHALLON	Marie-Thérèse RIVIERE-PROST
Annick TARTERET	Anne-Sophie VERDIEL	Monique LECERF

RAPPORT 3 : Election d'un délégué titulaire au Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères (SITOM)

Rapporteur : Monsieur Pierre BALLELIO, Président

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- ELIT au scrutin secret le délégué titulaire suivant au SITOM :
M. Karim BOUKADOUR

RAPPORT 4 : Exercice 2021 – Ouverture de crédits d'investissement – Budget principal

Rapporteur : Mireille BONNEFOY, Vice-Présidente déléguée aux finances

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- DECIDE de l'ouverture de 731 700,00 € de crédits d'investissement en dépenses ;
- DIT que ces crédits seront inscrits au BP 2021 du budget principal.

RAPPORT 5 : Exercice 2021 – Ouverture de crédits d'investissement – Budget annexe Ecole de Musique de l'Ozon

Rapporteur : Mireille BONNEFOY, Vice-Présidente déléguée aux finances et aux écoles de musique

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- DECIDE de l'ouverture de 4 630,00 € de crédits d'investissement en dépenses ;
- DIT que ces crédits seront inscrits au BP 2021 du budget annexe Ecole de musique de l'Ozon.

RAPPORT 6 : Avenant 1 à la convention de participation au Fonds « Région Unie »

Rapporteur : Michel BOULUD, Vice-Président délégué à la vie économique et à l'emploi

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant n° 1 à la convention de participation au Fonds « Région Unie » annexé à la présente délibération qui prévoit la prolongation de la durée de vie du Fonds jusqu'au 30 juin 2021 et qui modifie les critères d'éligibilités de l'aide n°2 « Microentreprises & Associations » ;
- **DIT** que la participation financière de la CCPO au Fonds « Région Unie » d'un montant de 52 428,00 € reste inchangée ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ledit avenant n°1 et tous documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

RAPPORT 7 : Convention d'études et de veille foncière n°69B068, secteur Centre-Ville, entre la CCPO, l'EPOA et la commune de Ternay

Rapporteur : Nicolas VARIGNY, Vice-Président délégué au logement

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention d'études et de veille foncière n°69B068 sur le secteur « Centre-Ville » intervenant entre l'EPOA, la Commune de TERNAY et la CCPO ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention annexée à la présente délibération ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

RAPPORT 8 : Modification de la composition de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité

Rapporteur : Timotéo ABELLAN, Vice-Président délégué à l'accessibilité

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **MODIFIE** comme suit la composition de la commission intercommunale pour l'accessibilité :
 - Démission de Madame SZCZESNIAK Véronique, du collège des associations et usagers de la ville
- **APPROUVE** comme suit la composition de la commission intercommunale pour l'accessibilité

○ Pour le collège des Elus :

Madame	JACQUET	Lauredana	CHAPONNAY
Monsieur	SIBOURD	Gérard	COMMUNAY
Monsieur	SAUZE	Jean-Luc	MARENNE
Monsieur	WINTRICH	René	SAINT SYMPHORIEN D'OZON
Madame	TOURNEBIZE	Monique	SEREZIN DU RHONE
Monsieur	BLANC	Maurice	SIMANDRES
Madame	RENAUDIN	Angélique	TERNAY

○ Pour le collège des associations, des organismes représentant les personnes âgées, les représentants des acteurs économiques et des usagers de la ville :

Monsieur	JOURDAN	Jacky	SIMANDRES
Monsieur	TOUZET	Philippe	SAINT SYMPHORIEN D'OZON

RAPPORT 9 : Rapport annuel 2020 de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité

Rapporteur : Timotéo ABELLAN, Vice-Président délégué à l'accessibilité

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- **PREND ACTE** du rapport annuel 2020 établi par la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité annexé à la présente délibération ;
- **DIT** que ce rapport sera transmis à Monsieur le Préfet, au Président du Département du Rhône, au Comité Départemental Consultatif des Personnes Handicapées, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments communaux, des installations et lieux de travail concernés.

Décisions du Bureau :

N° B22.20 : Autorisation de signer l'acte permettant à la CCPO d'acquérir la parcelle cadastrée N°1372 section B de 789 m2 lieu-dit La Roussière à Chaponnay.

Montant : 1 € symbolique

Propriétaire : privé

N° B23.20 : Autorisation de signer le contrat n° 2020.23.01 pour un marché de travaux de voirie afin d'aménager l'espace de l'îlot de la Barbandière à St Symphorien d'Ozon - lot n°1 VRD

Montant : 849 116,25 € HT soit 1 018 939,50€ TTC (montant de base) et 16 131 € HT soit 19 357,20 € TTC (montant option)

Société : ROGER MARTIN RHONE ALPES SAS

N° B24.20 : Autorisation de signer le contrat n° 2020.23.02 pour un marché de travaux de voirie afin d'aménager l'espace de l'îlot de la Barbandière à St Symphorien d'Ozon - lot n°2 Espaces verts et serrurerie

Montant : 49 891.70 € HT soit 59 870.04 € TTC

Société : GREEN STYLE

N° B25.20 : Autorisation de signer l'acte permettant à la CCPO d'acquérir les parcelles cadastrées section A N°992, 963, 966 et 967 d'environ 60 m2 sur la route de Mions à Chaponnay

Montant : 1 € symbolique

Propriétaire : privé

N° B26.20 : Autorisation de signer le contrat n° 2020.25.00 afin de faire appel à une maîtrise d'œuvre partielle pour la requalification des voiries de la partie ouest de la ZA du Chapotin Nord à Chaponnay

Montant : 34 187,50€ HT soit 41 025,00€ TTC et de 827,50 HT soit 993€ TTC par réunion de présentation supplémentaire

Société : OGI

N° B27.20 : Autorisation de signer le marché n° 2020.27.00 pour créer un plateau route de Marennes à Communay (2020-07)

Montant : 38 852,50€ HT SOIT 46 623€ TTC

Société : DUMAS

N° B28.20 : Autorisation de signer le marché n° 2020.28.00 pour un accord cadre à bons de commande de fournitures et services pour les prestations de nettoyage des locaux du siège de la CCPO, dont les caractéristiques sont les suivantes :

durée de 1 an, reconductible expressément au maximum 3 fois

Montant : sans montant minimum et avec un montant maximum de 35 000 € HT par an

Société : ENI RHONE ALPES

- N° B29.20 : Autorisation de signer l'avenant n°1 au marché n° 2020.11.00 afin de supprimer la clause relative à la retenue de garantie et de modifier la clause relative au délai de paiement dans le CCAP du marché de maîtrise d'œuvre partielle relative à l'aménagement des espaces publics de l'Ilot de la Barbandière à Saint Symphorien d'Ozon
Montant : pas d'incidence financière
Société : SAS FOLIA
- N° B30.20 : Autorisation de signer l'avenant n°1 au marché n° 2020.16.00 pour un marché de travaux de réaménagement de la route de Mions et la création de trottoirs à Chaponnay et que suite la découverte fortuite d'une cave enterrée entravant l'exécution du chantier d'où l'imprévision de réalisation de travaux supplémentaires de cet ordre au moment de la signature du marché
Montant : Avenant de 98 964.95€ HT soit 49.48% du montant du marché initial, passant le marché à 298 962, 25€ HT soit 358 754,70€ TTC
Société : ROGER MARTIN RHONE ALPES
- N° B31.20 : Autorisation de signer le marché n° 2020.30.00 nécessitant de procéder à la réfection de la voirie « Hameau de Leyrieux » à CHAPONNAY (2020-08)
Montant : 45 352.88€ HT soit 54 423.46€ TTC
Société : ROGER MARTIN RHONE ALPES
- N°B01.21 : Signature du contrat n° 2021.01.00 afin de faire appel à un cabinet de conseil pour accompagner la CCPO dans l'élaboration d'un pacte financier et fiscal avec ses communes membres
Montant : 24 830 € HT soit 29 796 € TTC correspondant à une mission comprenant 26 jours d'interventions et 13 déplacements ;
930 € HT par journée d'intervention supplémentaire ;
50 € HT forfaitaire par déplacement supplémentaire ;
Société : KPMG

Décisions du Président :

- N°34.20 : Signature d'une convention avec le Département du Rhône relative à la réalisation et au financement des travaux de réfection de la couche de roulement dans le cadre de la requalification de la Route de Mions à Chaponnay
Montant : Participation de 38 882€ nets
Société : DPT DU RHONE
- N°35.20 : Signature du contrat de prestations n° 2020.22.00 afin d'assurer la maintenance du logiciel SIS Marchés
Montant : 1 694,81 € HT soit 2 033,77 € TTC/an
Société : JVS MAIRISTEM
- N°36.20 : Autorisation de signer la convention de travaux permettant à la CCPO d'occuper temporairement les parcelles cadastrées section A N°992, 963,966 et 967 d'environ 60 m2 sur la route de Mions à Chaponnay
Montant : sans dédommagement
Propriétaire : privé
- N°37.20 : Signature de l'extension du contrat d'abonnement n° 2020.08.00 afin d'assurer la convocation électronique des élus pour la tenue des commissions de la communauté de communes du Pays de l'Ozon
Montant : 710,60€ HT soit 852,72€ TC la première année 1413,00€ HT soit 1695,60€ TTC les années suivantes
Société : DEMATIS
- N°38.20 : Signature du contrat d'assurance n°2020.24.00 afin d'assurer l'ensemble des locaux et des biens de la CCPO
Montant : 18 283,68 € HT soit 20 017,71 € TTC/an
Société : GROUPAMA Rhône-Alpes Auvergne

- N°39.20 : Signature du contrat n°2020.26.00 afin d'assurer la coordination SPS pour les travaux de réaménagement de la route de Mions et de création de trottoirs à Chaponnay
Montant : 1 520,00€ HT soit 1 824,00€ TTC
Société : ICDF
- N°40.20 : Signature d'un avenant à la convention annuelle afin de se faire accompagner par l'Agence d'Urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise sur les études pré-opérationnelles de la Zone des Trénassets à Simandres
Montant : 12 000€ nets
Organisme : Agence d'Urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise
- N°41.20 : Signature du contrat n°2020.31.00 nécessitant d'assurer la coordination SPS pour la réalisation des travaux pour l'aménagement de l'îlot de la Barbandière
Montant : 5 100,00€ HT soit 6 120,00€ TTC
Société : ICDF
- N°42.20 : Signature du contrat n°2020.32.00 nécessitant d'assurer le suivi des progiciels E. Magnus et la maintenance ORACLE
Montant : 1 477,39€ HT soit 1 772,87€ TTC pour le suivi des progiciels e.magnus Comptabilité;
1 445,25€ HT soit 1 734,30€ TTC pour le suivi des progiciels e.magnus Gestion des agents/Paye;
192,00€ HT soit 230,40€ TTC pour la maintenance ORACLE ;
Soit un montant annuel total de 3 114,64€ HT soit 3 737,57€ TTC
Société : BERGER LEVRAULT
- N°01.21 : Annule et remplace la décision n°37.20 - Signature de l'extension du contrat n° 2020.08.00 afin d'assurer la convocation électronique des élus pour la tenue des commissions de la communauté de communes du Pays de l'Ozon
Montant : 710,60€ HT soit 852,72€ TC la première année 1 453,50€ HT soit 1 744,20€ TTC les années suivantes
Société : DEMATIS
- N°02.21 : Signature de l'extension du contrat n° 2020.08.00 afin d'augmenter le nombre de destinataires de la convocation électronique pour la tenue des commissions de la communauté de communes du Pays de l'Ozon
Montant : 99,75€ HT soit 119,70€ TTC la première année ; 256,50€ HT soit 307,80€ TTC les années suivantes
Soit un montant annuel total de 3 123,00€ HT soit 3 747,60€ TTC pour l'abonnement e-convocations
Société : DEMATIS

Saint Symphorien d'Ozon
Le 26/01/2021

Pierre BALLELIO
Président

